

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin du **18-03-2019** à 19hr00, à la Salle des Loisirs, 14, rue des Érables. Sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

Sandra	Grenier	Conseillère	Siège #03
Pierre	Bureau Bourque	Conseiller	Siège #05
Roger	Levesque	Conseiller	Siège #06

Cindy D'Amour Imbeault, Directrice-Générale, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Rés : 2019-26

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, Pierre Bureau Bourque, conseiller et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-27

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU 18 FÉVRIER 2019

Il est proposé par, Roger Levesque, conseillère et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 18 février 2019, soit et est adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-28

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2019-03

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2019-03

Adoptée à l'unanimité.

Rés : 2019-29

5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER

Il est proposé par Pierre Bureau Bourque, conseiller et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste des paiements à effectuer pour la période courante.

Adoptées à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun avis de motion

8. POUR INFORMATION

Taxes à recevoir au 2019-03-18

Arrérages : 20 821\$ Courant : 28 933\$ Non échue : 285 381\$ Total : 335 135\$

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2019-30

a : DEMANDE DE SUBVENTION CAUREQ VOLET 2

ATTENDU QUE Le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE La municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme

d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE La municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu;

QUE : La municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$, les autres fonds pourraient également provenir de subvention et ou de la Municipalité;

QUE: La municipalité autorise Madame Cindy D'Amour Imbeault, Directrice Générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-31

b : POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU QUE : Depuis le 1er janvier 2019, la *Loi sur les normes du travail* oblige tous les employeurs du Québec à adopter et à rendre disponible à leur personnel une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes;

ATTENDU QUE : Une telle politique a été présentée aux membres du conseil;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil en ont dûment pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes soit et est adoptée tel que présenté.

Qu'une copie soit remise à chacun des employés actuels et futurs.

Que la politique soit accessible via le site internet de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-32

c : CAMPAGNE DE LEVÉE DE FOND – PONT SAGUENAY

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que ce point est reporté à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-33

d : VENTE D'IMMEUBLE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU QUE : La Municipalité se doit de percevoir tout montant qui lui est dû ;

ATTENDU QUE : Tel que requis par la loi, Madame Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-Générale soumet par la présente aux membres du Conseil Municipal pour approbation et dépôt à la M.R.C. Manicouagan dans le cadre des procédures de vente des immeubles pour défaut de paiement taxes, la liste des propriétés qui sont en défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU QUE : Les démarches requises seront faites, toujours selon les lois, les politiques et règlements en vigueur ;

ATTENDU QUE : Le 19 mars 2019, si la situation de l'une ou l'autre des propriétés visées par la présente résolution, ne s'est pas régularisée, Mme Cindy D'Amours Imbeault et/ou Mme Myriam Picard, transmettra sans autre autorisation du conseil les comptes non régularisés à la M.R.C. Manicouagan dans le cadre des procédures de vente des immeubles pour défaut de paiement taxes

M. Marc Bergeron, Rivière Mistassini

Intérêt au 13/03/2019 :	334.42\$
2017 :	768.50\$
2018 :	726.50\$
2019 :	651.50\$
Total des sommes dues :	2 480.92\$

Il est proposé par Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu ;

QUE : Madame Cindy D'Amours Imbeault et/ou Madame Myriam Picard, soit et est autorisée à procéder au dépôt de la présente liste tel que présentée et/ou avec les modifications nécessaires dans le cas où le ou les dossiers serait réglé en totalité ou qu'une entente serait dûment conclue selon la politique de récupérations de taxes 2014-043.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-34

e : DOSSIER DES CONSEILLERS

ATTENDU QUE : M. le maire a dûment attribué des dossiers de travail aux membres du conseil comme suit :



LISTE DES CONSEILLERS ET DE LEURS DOSSIERS RESPECTIFS

NOM ET PRÉNOM	POSTE	DOSSIERS
Grenier Steeve	Maire	<ul style="list-style-type: none">- FADOQ- La Fabrique- En plus des tâches et responsabilités qui relèvent de sa fonction
Poste vacant	Siège #01	
Mansour Éric	Siège #02	<ul style="list-style-type: none">- FADOQ- La Fabrique- Voirie d'été
Grenier Sandra	Siège #03	<ul style="list-style-type: none">- Bibliothèque- École et Familles- Comité des Loisirs- Local des jeunes- Politique Familiale
Hamel Victor	Siège #04	<ul style="list-style-type: none">- Membre du CCU (Comité consultatif d'urbanisme)- Sécurité publique- Mesures d'urgences
Bureau Bourque Pierre	Siège #05	<ul style="list-style-type: none">- Érosion des berges- Environnement
Lévesque Roger	Siège #06	<ul style="list-style-type: none">- Musée- Réorganisation des bâtiments- Maire suppléant

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que les dossiers soient et sont attribués tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-35

f : APPUI SECTEUR POINTE-À-LA CROIX

ATTENDU QUE : Association des chalets de Franquelin, Chemin Pointe à la Croix, a présenté un projet de demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts de la MRC Manicouagan;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil municipal en ont dûment pris connaissance;

ATTENDU QUE : La Municipalité est favorable au dépôt de ce projet soit, la réfection du chemin Pointe-à-la-Croix et qu'elle croit au plus-value en faveur des utilisateurs récurrents et/ou occasionnels découlant de cette réalisation;

ATTENDU QUE : La Municipalité donne appui à ce projet. Toutefois, cet appui ne peut être interprété comme une participation financière, humaine ou sous tout autre forme présentement et/ou future.

En conséquence, il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que la Municipalité appui la demande d'aide financière de l'Association des chalets de Franquelin, Chemin Pointe-à-la-Croix dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts de la MRC Manicouagan 2019-2020.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-36

g : RÉAFFECTATION REVENU SKIDOZER

ATTENDU QUE : La Municipalité a procédé à la vente de l'équipement mentionné ci-haut durant l'année financière 2018 pour la somme de 1 500.00\$;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil ont statué que cette source de revenus soit réservée à l'acquisition future de matériel roulant (machinerie).

En conséquence, il est proposé par Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu que cette somme soit et est réservée pour l'utilisation future décrite ci-haut et que les écritures comptables soient faites en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-37

h : RÉAFFECTATION REVENU 100^E

ATTENDU QUE : Le comité organisateur des festivités du 100^{ème} anniversaire de la Municipalité a réalisé un profit à ce jour de l'ordre de 3 024.76\$;

ATTENDU QUE : Il demeure certaines dépenses à couvrir, notamment les frais de publication pour remerciement aux commanditaires;

ATTENDU QUE : Les membres du comité organisateur ont indiqué à la Municipalité qu'il ferait don des sommes résiduelles conditionnellement à ce que leur utilisation soit réservée aux festivités de la Saint-Jean Baptiste;

En conséquence, il est proposé par Pierre Bureau Bourque, conseiller et unanimement résolu que la totalité du bénéfice des festivités du 100^{ème} anniversaire de la Municipalité de Franquelin soit et est réservée pour l'utilisation future décrite ci-haut, que les dépenses restantes soit comblées dans ce même poste budgétaire et que les écritures comptables soient faites en conséquence.

*** Il en résultera donc un bénéfice approximatif de 2 500.00\$ au final. ***

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2019-38

i : PROCLAMER LE MOIS DE MARS, LE MOIS NATIONAL DE SENSIBILISATION À L'ÉPILEPSIE

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin a exprimé sa volonté quant à la proclamation du mois de mars à titre de mois national de sensibilisation à l'épilepsie lors de la séance régulière du mois de février dernier;

Il est proposé par Sandra Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

Le mois de mars soit et est proclamé le mois national de sensibilisation à l'épilepsie.

Adopté à l'unanimité.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le Maire, leur donne les réponses appropriées.

Rés : 2019-39

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Bureau Bourque, conseiller et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19 H 19

Steeve Grenier, maire

Cindy D'Amours Imbeault, Directrice-
Générale